



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°03

(Mise en ligne le 19/07/2021)

Réunion du : Lundi 19 Juillet 2021

Responsable : M. Valentin HABASTIDA

Membre Présent : M. Vincent STEFANI

Assiste à la réunion : Mme SANTIGLI Nathalie

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

INFORMATIONS GENERALES

Calendrier Football Animation Saison 2021 - 2022

Celui-ci est diffusé sur notre site Internet *dans la Rubrique « Technique » puis Onglet « Calendriers et Règlements »*
De plus *une note explicative* sur l'organisation du Football Animation pour cette saison a été transmise sur la boîte mail officielle des clubs.

Note d'Information Football Animation – Football à 8 Saison 2021 - 2022

CATEGORIES U10 à U13 (G et F)

- Les rencontres officielles se dérouleront le samedi après-midi,
- Les engagements devront s'effectuer en ligne (Footclubs) **jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 dernier délai** pour toutes les catégories concernées. Après cette date, plus aucun engagement ne sera pris en compte avant la phase n°2 (Janvier 2022).
- Les clubs ont la possibilité d'engager, par année d'âge et sous réserve de validation de la Commission Foot Animation :
Niveau Critérium : 1 équipe
Niveau 1 : 2 équipes
Niveau 2 : Engagements illimités
- La compétition se déroulera en 2 phases (**1^{ère} phase d'Octobre à Décembre et 2^{nde} phase de Janvier à Mai**). Les clubs auront la possibilité de faire une demande de modification de niveau ou de groupe **entre les 2 phases** et celle-ci sera étudiée par la Commission Foot Animation,
- Concernant les Challenges et le Festival Foot U13, une seule équipe par club sera engagée **automatiquement**. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas participer aux Challenges et au Festival U13, un mail devra être envoyé depuis la boîte officielle du club avant **le 1^{er} décembre 2021**
- Le format des **Challenges** et du **Festival Foot U13** sera communiqué plus tard dans la saison selon les engagements.
- Des pratiques « Football Diversifié » seront proposées aux clubs volontaires pendant les périodes de vacances scolaires (futsal, foot à 5, beach soccer, golf-foot, futnet).
- Les rencontres sont organisées selon les lois du jeu en rigueur au District de Provence.

Tableau Récapitulatif des Engagements Football Animation au 19 Juillet 2021

CLUBS	N°AFF	U6	U7	U8	U9	EFF
AS AIX EN PROVENCE	542615	1	1	2	2	
CASSIS FC	547731		1		1	
ES FOS	503061	2	2	3	3	3
FC ROQUEF BEDOULE	547115		1	1	1	
JS ISTRES	522238	2	2	2	2	
LUYNES SPORTS	508558	2	3	2	3	
SC ST CANNAT	545903		1		1	
SMUC	500428	2	3	3	3	2

Information Communication

Important

Toutes demandes concernant les catégories de U6 à U13 doivent **IMPERATIVEMENT** être adressées à l'adresse suivante
footanimation@provence.fff.fr

Entente

- LUYNES SPORTS – AS AIX EN PROVENCE

Demande d'entente en catégorie U10 et U11 transmise en Comité Directeur pour validation.

*Le Responsable de la Commission Football Animation
Valentin HABASTIDA*

